

---

## **Financement en crédit-bail du matériel roulant dans le cadre de la réalisation de la seconde ligne de transport en commun en site propre**

---

**Marché n°100305**

**Avenant n°3**

## SOMMAIRE

<b>1. OBJET DE L'AVENANT N°3</b> .....	4
<b>2. PIECES CONSTITUTIVES DE L'AVENANT N°3</b> .....	4
<b>3. DISPOSITIONS GENERALES</b> .....	5

Entre

**Le Syndicat Intercommunal de Mobilité et d'Organisation Urbaine du Valenciennois, dénommé SIMOUV**, situé 540 rue du Président Lécuyer – 59880 Saint-Saulve, représenté par Monsieur Guy MARCHANT, en sa qualité de Président du SIMOUV, agissant en vertu de la délibération n°..... en date du ..... et rendue exécutoire le .....

Et

**La société AUXIFIP** située 12 place des Etats-Unis – CS 30002 à Montrouge (92548), représentée par ....., agissant en qualité de .....

**Le titulaire et le SIMOUV sont ci-après dénommés individuellement une « Partie » et collectivement les « Parties ».**

## **Préambule :**

Le marché n°100305 portant sur le financement en crédit-bail du matériel roulant dans le cadre de la réalisation de la seconde ligne de transport en commun en site propre a été notifié le 18 décembre 2010.

Pour rappel, le présent marché a fait l'objet :

- d'un premier avenant du 31 janvier 2014, afin d'intégrer des intérêts intercalaires complémentaires suite au retard dans la livraison des rames et ainsi recalculer la phase de financement ;
- d'un deuxième avenant du 26 janvier 2015, actant le transfert de l'ensemble des droits et obligations trouvant leur origine dans le marché n°100305 au SITURV tel qu'issu de la fusion du syndicat intercommunal pour les transports urbains de la région de Valenciennes et du syndicat intercommunal pour la promotion de l'enseignement supérieur dans l'arrondissement de Valenciennes.


Par courrier en date du 10 octobre 2023, le titulaire a fait état d'un changement de ses coordonnées bancaires et transmis le Relevé d'Identité Bancaire (RIB) correspondant.

Le présent avenant a ainsi pour objet d'acter cette modification.

## **1. OBJET DE L'AVENANT N°3**

Le présent avenant n°3 a pour objet d'acter la modification des coordonnées bancaires du titulaire du marché n°100305.

Ainsi, à compter de la signature du présent avenant par les Parties, le SIMOUV se libèrera des sommes dues en faisant porter le montant du crédit au compte ci-dessous :

Compte ouvert au nom de : <b>AUXIFIP</b>


Le nouveau RIB du titulaire est repris en annexe du présent avenant.

## **2. PIECES CONSTITUTIVES DE L'AVENANT N°3**

- Prescriptions de l'avenant n° 3 et son annexe.

### **3. DISPOSITIONS GENERALES**

Toutes les clauses et conditions **du marché n°100305** demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux dispositions contenues dans le présent avenant n°3, lesquelles prévalent en cas de contradiction.

#### **Fait en un seul original**

**A            le**  
**Mention manuscrite**  
**"Lu et approuvé"**

**Nom du signataire, cachet de l'entreprise**

**A Saint-Saulve, le**

**Le Président du SIMOUV**

**Guy MERCHANT**

## **ANNEXE : NOUVEAU RIB DU TITULAIRE**

PROJET